

RÈGLEMENT

Collecte de photographies relatives au palais de Saxe, au palais Brühl et aux immeubles de la rue Królewska

1. L'organisateur de la collecte de photographies [ci-après «la Collecte»] est Pałac Saski Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością [société à responsabilité limitée], ayant son siège à Varsovie [00-061], rue Marszałkowska 142, enregistrée au tribunal de district de la Ville de Varsovie à Varsovie, XII chambre commerciale du registre judiciaire national, sous le numéro KRS 0000940597, titulaire du numéro d'identification fiscale NIP 5252889493 et du numéro d'identification statistique REGON 520764410 [ci-après «l'Organisateur»].

2. L'objectif de la Collecte est de rassembler des photographies du palais de Saxe, du palais Brühl, des immeubles de la rue Królewska et de leur environnement direct, prises avant 1945. Les photographies serviront au programme d'investissement visant à reconstruire la façade ouest de la place Piłsudski et à la constitution des archives photographiques du palais de Saxe et de ses environs qui seront utilisées à la promotion, information et éducation, notamment sous la forme d'expositions et de publications papier et en ligne [en totalité ou en partie].

3. La participation à la Collecte est volontaire et elle vaut à l'acceptation des termes et conditions du présent Règlement.

4. La Collecte dure jusqu'à nouvel ordre.

5. Pour soumettre une photographie, vous êtes priés de remplir un formulaire de participation disponible à l'adresse www.palacsaski.pl [ci-après «le Formulaire»].

6. Les photographies soumises à la Collecte doivent constituer une œuvre au sens de la Loi portant droit d'auteur et les droits connexes, dont la personne qui soumet les photographies à la Collecte [ci-après le «Soumetteur»] détient les droits d'auteur, sans aucune limitation, étant entendu que les photographies ne peuvent enfreindre aucuns droits de tiers ou les dispositions légales applicables. L'envoi d'une photo constitue le consentement à signer la photo publiée avec le nom et le prénom du Soumetteur.

7. Le Soumetteur sera pleinement responsable de toute violation des droits de tiers et garantira toute réclamation contre l'Organisateur qui pourrait survenir en relation avec ce qui précède.

8. En soumettant les photographies via le Formulaire, le Soumetteur accorde à l'Organisateur une licence non exclusive et illimitée en termes de territoire et de durée. La licence est accordée à titre gratuit et couvre les domaines d'exploitation suivants :

- a. reproduction des photographies par impression et autres techniques similaires ;
- b. enregistrement et reproduction des photographies sur des supports multimédias et numériques;
- c. publication ou diffusion des photographies en nombre illimité d'exemplaires, via toutes techniques connues à la date d'octroi de la licence, et notamment par enregistrement magnétique, optique ou numérique et par impression ;
- d. commercialisation, prêt à usage et location des photographies, diffusion des photographies de toute autre manière, y compris l'affichage, la mise à disposition du public de manière à ce que chacun puisse y avoir accès dans un lieu et à un moment choisis par lui, la publication des photographies sur des sites web gérés ou utilisés par l'Organisateur, et la saisie permanente ou temporaire des photographies dans la mémoire de tout ordinateur, y compris un serveur, leur transfert vers un autre ordinateur, en particulier leur saisie dans la mémoire de travail de l'ordinateur et leur visualisation à l'écran;
- e. utilisation dans le cadre d'activités publicitaires et promotionnelles (presse, radio, Internet, télévision, médias sociaux) ;
- f. pour la diffusion de l'original ou des copies sur lesquelles les photographies ont été enregistrées ;
- g. publication sur l'internet.

9. En accordant la licence, le Soumetteur autorise également l'Organisateur à exercer les droits d'auteur dérivés.

10. Les renseignements concernant la protection des données à caractère personnel sont disponibles à l'adresse: www.palacsaski.pl.